

SEANCE DU 18 JANVIER 2022

COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2022

.....
L'an deux mil vingt-deux le 18 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 13 janvier 2022

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ROUSSEAU Philippe, ZIMMERLIN Francine, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARAIS Sébastien, GIVRAN Sébastien, BAZIL Marine, CHAUVEAU Caroline

ABSENTS EXCUSES :
Mme MARECHAL Laëtitia donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme MAGNIER Emily donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. PREAUD Freddy
Mme JARRY Alice donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

.....

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme CHAUVEAU Caroline a été désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

3. URBANISME

3.1. Poursuite de la procédure de Plan Local d'Urbanisme engagée avant le transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Par arrêté en date du 14/09/2021, la commune a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de l'Aiguillon sur Vie.

Considérant au 16/12/2021 que la compétence « documents d'urbanisme ou en tenant lieu » est transférée à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, l'exercice de cette nouvelle compétence par la Communauté de Communes ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même les procédures d'élaboration ou d'évolution de son document d'urbanisme.

Considérant que la poursuite de ces procédures relève de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en application de l'article L153-9 du code de l'urbanisme modifié par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui prévoit qu'un EPCI peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de compétence.

Considérant que les communes qui ont engagé des procédures d'élaboration ou d'évolution du Plan Local d'Urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu doivent indiquer à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie si elles souhaitent que ces procédures soient poursuivies.

Le Conseil Communautaire devra délibérer à son tour après son changement de statut en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2022 afin d'acter les procédures qui seront poursuivies et achevées par la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité à la poursuite et à l'achèvement de ces procédures par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

3.2. Numérotation de la rue Athanase Boisliveau

Suite à l'annulation des deux délibérations concernant la dénomination et numérotation de la rue de l'étang, lors de la séance du conseil municipal du 14/12/2021, la rue Athanase Boisliveau doit être renumérotée.

Francine ZIMMERLIN fait une nouvelle proposition de numérotation de la rue Athanase Boisliveau, du début de la rue (jonction avec la rue Georges Clémenceau) jusqu'à la rue du moulin neuf (au niveau du chemin menant à l'étang de pêche).

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la nouvelle numérotation de la rue Athanase Boisliveau. Chaque riverain concerné sera prévenu.

3.3. Dénomination de la voie du chemin menant à l'étang de pêche

Le chemin menant à l'étang de pêche ne porte pas de nom, il serait préférable de le dénommer.

Le Conseil Municipal a dénommé la voie du chemin menant à l'étang de pêche : RUE DE L'ETANG

4. FINANCES

4.1. Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée St Joseph

Monsieur le Maire précise que ce point sera reporté à la prochaine réunion de conseil municipal, certains éléments étant manquants à ce jour.

4.2. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Anim'Prairie

L'EHPAD des Boutons d'Or a connu un préjudice dans la nuit du 15 au 16 décembre 2021 lors d'un cambriolage. L'association Anim'Prairie sollicite le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité une subvention exceptionnelle à l'association Anim'Prairie suite au cambriolage d'un montant de 400 € et précise que la somme sera inscrite au compte 6574 du budget principal 2022.

4.3. Demande de subvention de l'OGEC de l'école St Joseph concernant l'atelier « les chevaliers du web »

Comme vu lors de la séance en date du 09 novembre 2021, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'attribution d'une subvention à l'école privée St Joseph de l'Aiguillon sur Vie pour le projet « les chevaliers du web », qui consiste à sensibiliser les élèves et leurs parents aux dangers des excès des écrans.

Il avait été décidé que la commune prendrait le restant à charge à hauteur de 50 %.

Le financement étant connu à ce jour, voici le récapitulatif :

FACTURE LES CHEVALIERS DU WEB :	1 944,40 €
PARTICIPATION DE LA CAF	210,00 €
AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE	560,00 €

Il reste donc à charge la somme de 1 174,40 €, soit 587,20 € pour la commune.

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité une subvention d'un montant de 587,20 € à l'OGEC de l'école privée Saint Joseph pour la participation financière de l'atelier « les chevaliers du web » et précise que la somme sera inscrite au compte 6574 du budget principal 2022.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- Freddy PREAUD fait lecture du courrier des membres de la bibliothèque, qui souhaitent prendre des abonnements à des revues mensuelles, ce qui permettrait d'attirer de nouveaux lecteurs, en complément des achats de livres annuels. Le Conseil Municipal valide l'abonnement de 8 magazines. Un bilan sera fait dans un an pour le prolongement ou non de ces abonnements.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme Ungureau, chirurgien dentiste, installée sur la commune : suite à l'accroissement de sa patientèle ainsi que de de la commune, elle sollicite le Conseil Municipal pour l'aider à la recherche d'un terrain d'une superficie d'environ 900 m² afin de pouvoir construire une clinique dentaire.
- La réunion publique prévue le 25 janvier 2022 à la Florinière concernant le projet d'aménagement centre bourg est reportée au 22 février 2022 à 18 heures.
- Pose de l'abri vélo sur le parking de la Florinière, à proximité de l'école, en cours.
- Le devis des sanitaires publiques a été validé. L'installation est prévue sur le parking en contre bas de la mairie.
- Horaires des réunions de conseil municipal : 19h30 d'avril à octobre – 19h00 de novembre à mars

La séance est levée à 22h40.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,

André COQUELIN

La secrétaire de séance,

Caroline CHAUVEAU